

## Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Décision du 15 juin 2017 portant nomination de rapporteur auprès du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics**

Le président,

Vu le décret n°2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment l'article 6;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment son article 142;

Vu l'accord des intéressés,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé rapporteur auprès du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics:

M. CAMOL (Frédéric), attaché d'administration de l'État.

#### Article 2

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 juin 2017.

F. DUCAROUGE